

## Geneviève Guignabaudet n'est plus !



Elle nous a quittés fin août de cette année. Ses obsèques ont eu lieu le 31 à Villeneuve sur Bellot où elle a été inhumée dans le cimetière communal près de sa fille et des membres de la famille Durande. Cadre de la maison Dior, à Paris, elle a pris sa retraite dans sa maison de Sablonnières à la fin des années 90. Geneviève Guignabaudet est devenue conseillère municipale et adjointe au maire de 2001 à 2008. C'était une femme de caractère attentive à la vie de sa commune ; elle était membre du CCAS. En tant qu'élue, elle a contribué à plusieurs réalisations. L'installation du columbarium et la réhabilitation de la Ferme du Domaine, par exemple, lui tenaient à cœur. Elle a soutenu activement le projet visant à faire de ce lieu un espace pour promouvoir la culture. Elle fut la première présidente de l'association Art et Patrimoine et à ce titre initia les premières expositions dans la ferme. Elle même s'adonnait volontiers au dessin et à la sculpture. Membre de l'association artistique des deux Morin, elle a exposé quelques œuvres personnelles à Verdolot. Geneviève était diminuée ces derniers mois.

Son état de santé l'avait contrainte à résider à la maison de retraite de Nogent L'Artaud où elle est décédée dans sa 86<sup>ème</sup> année.

## En bref...

### Le conseil municipal a :

- contracté un emprunt de 80.000€ pour effectuer les travaux d'aménagement de 3 aires de stationnement.
- reconduit les mêmes taux pour la taxe d'aménagement (3% en zone A et N, 7% en UA, UB, UE. Et 20% sur des zones nouvellement constructibles).
- retenu le devis de la société Aquascop pour le prélèvement et l'analyse de l'eau du Petit Morin en amont et en aval du rejet de la station d'épuration.
- donné pouvoir au maire pour signer les actes d'acquisition de parcelles chemin des Aulnettes et rue de Hondevilliers pour l'élargissement futur de ces voies.

### Les compteurs Linky :

- Les compteurs de la commune, éclairage public et bâtiments communaux seront remplacés courant octobre.
- Les habitants demandent en mairie des renseignements sur les risques liés à ces compteurs. Nous ne sommes pas qualifiés pour répondre à ces questions. Nous ne pouvons que vous renvoyer vers de nombreux sites qui abordent la question. Sachez simplement que vous pouvez refuser l'installation. Mais nous ne connaissons pas les conséquences pécuniaires de ce refus.

**La fibre:** de nouveaux fournisseurs d'accès vont vous démarcher en plus des 4 annoncés.

### Raccordement au réseau collectif d'assainissement:

A peine 30 maisons ne sont pas encore raccordées. Les propriétaires ont jusqu'en décembre. Ensuite ils seront lourdement taxés (suivant la loi).



**Le columbarium** installé dans le nouveau cimetière il y a 10 ans n'a plus de cases disponibles. Un nouveau va être installé en complément et à l'identique comme le montre la photo. De plus en plus d'administrés choisissent d'être incinérés.

### Vous vous absentez plusieurs jours.

Vous êtes inquiets pour votre maison? Passez en gendarmerie remplir une fiche de signalement et les gendarmes peuvent passer par votre domicile lors de leurs rondes régulières.

### Infiltrations sur un terrain privé.

Des riverains de la route de la vallée, à hauteur du terrain de loisirs ont saisi le tribunal administratif pour qu'un expert soit chargé d'étudier les causes des infiltrations dans leur terrain signalées en 2015. A leur demande, l'expert a dirigé ses investigations vers les sociétés ayant réalisé les travaux d'assainissement collectif. N'ayant pas pu mettre en cause la société TPidf sur cette responsabilité, l'expert a alors décidé d'examiner le pluvial communal qui est situé de l'autre côté de la route et qui date de plus de 40 ans. Il a fait procéder à une visite vidéo bien qu'aucune intervention n'ait eu lieu sur ce conduit avant 2015. Le conduit avait évidemment des défauts vu sa vétusté! Un test à la fluorécine a permis de prouver selon lui le lien avec les infiltrations. Nous ne croyons pas que l'eau d'infiltration provienne de ce conduit, ou en tout cas pas uniquement. Nous pensons simplement que l'eau colorée qui a été injectée pour le test a pu rejoindre une nappe d'eau en sous sol provenant des sources qui sont nombreuses dans le quartier. Quoi qu'il en soit, nous avons procédé au remplacement du busage défectueux pour montrer notre bonne volonté et dans un esprit de conciliation. Aujourd'hui, ils demandent à la commune des indemnités pour préjudice de jouissance que nous jugeons disproportionnées. Le tribunal ayant été saisi sur le fond, nous mesurons les risques pour la commune d'avoir une forte pénalité financière. Il faut préciser que le terrain concerné est en zone inondable qu'il est inondé à chaque fois que le Morin sort de son lit (comme le 22 janvier et le 12 juin). Nous contestons le fait que la commune doive couvrir l'ensemble des dégradations sans que soit prises en compte les inondations antérieures. Cette affaire prend donc une tournure regrettable et il est difficile d'anticiper sur son issue.

**Vous avez des problèmes de voisinage?** Si vous ne parvenez pas à les régler avec votre voisin, voici quelques conseils.

**Pour du bruit nocturne à répétition**, vous pouvez appeler la gendarmerie après 22h (composer le 17 ou le n° de la brigade de Rebaix). **Si vous vous plaignez d'une végétation débordante, ou d'une hauteur anormale d'un arbre** situé à moins de 2 mètres de votre clôture, vous pouvez joindre un médiateur ou un juriste au n°01.64.20.54.72: permanence 1er et 3ème lundi du mois à la maison des services au public (msap) 6 rue Delbet à La Ferté Gaucher. Afin de connaître vos droits. Sachez que les pouvoirs de police du maire ne vont pas jusqu'à l'arbitrage des conflits de personnes.